



Date de convocation : 2 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf Octobre à 20 h 30, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame BRACCO Anne, Présidente.

ELUS	Fonction	Présent	Absent Excusé	Absent	Pouvoir
BRACCO Anne	Président	X			
DUMALIN Michel	Membre du conseil d'administration	X			
BRUNET Denise	Membre du conseil d'administration	X			
TEXEIRA Carole	Membre du conseil d'administration	X			
GIRMA Christophe	Membre du conseil d'administration		X		Mme CONTAU
CONTAU Marie	Membre du conseil d'administration	X			
VIAUD Jean-François	Membre du conseil d'administration	X			

Autre Présente : Mme MARCHET Corinne – secrétaire de Mairie

Nombre de délégués

En exercice	7
Présents	6
Pouvoir	1
Votants	7

Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu de la séance du 2 Juillet 2020
- Organisation des diverses manifestations
 - Repas des anciens
 - Colis des anciens
 - Activité et animation décoration du sapin de Noël
 - Spectacles des enfants

- Informations et Questions diverses

Points abordés :**DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÈANCE**

M. VIAUD Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

Dans la même séance

APPROBATION du compte-rendu de la séance du 2 Juillet 2020

⇒ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la séance du 2 Juillet 2020.

Dans la même séance

ORGANISATION DES DIVERSES MANIFESTATIONS**■ REPAS des ANCIENS :**

Mme BRACCO fait lecture des délibérations présent :

Délibération fixant les conditions d'attributions :

Les membres du conseil d'administration proposent aux aînés un repas ou un colis gratuit sous certaines conditions.

Les élus et employés communaux, qui sont présents au repas, y sont conviés gracieusement.

Il est proposé que des personnes ne bénéficiant pas du repas offert puissent tout de même accompagner leur conjoint(e) moyennant une participation.

Eu égard à l'augmentation de la population de la commune et à l'allongement de la durée de la vie, l'assemblée propose que l'âge fixé pour la participation soit augmentée de 65 à 70 ans.

➔ **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE,**

- **DE FIXER** les conditions de la participation au repas OU d'attribution du colis aux aînés Gassiens et Gassiennes à compter du 1er Janvier 2018 comme suit :
 - Être âgé de 70 ans
 - Être domicilié en résidence principale de la Commune de GAS
 - Être inscrits sur la liste électorale ⇨ Résidence principale. Sont exclus les résidences secondaires et les personnes placées en Etablissement.
- **DE PRÉCISER** que pour les personnes nées avant le 1er Janvier 1953 et qui n'atteignent pas l'âge de 70 ans, présentes au repas ou ayant obtenu un colis en 2017 resteront éligibles à compter du 1^{er} Janvier 2018. Pour toutes les autres personnes l'âge de 70 ans sera requis.
- **DE CONVIER** gracieusement au repas
 - Membres élus du conseil municipal de GAS ;
 - Membres élus du conseil d'administration du CCAS de GAS ;

Employés communaux

Fixant la participation :

Traditionnellement, un repas est offert par le CCAS aux administrés de + 70 ans dont les critères sont définis par délibération référence 2017/005 en date du 31/03/2017, employés communaux et aux élus qui y participent.

⇒ **Après en avoir délibéré, Le conseil d'administration décide, à l'unanimité décide :**

- **DE FIXER** la participation des conjoints de nos anciens qui sont éligibles (marié(e)s, pacsé(e)s, concubin(e)s) au tarif réel de l'évènement (repas, spectacle, transport...);
- **D'INVITER** les Conseillers municipaux et employés communaux et fixer (marié(e)s, pacsé(e)s, concubin(e)s) au tarif réel de l'évènement (repas, spectacle, transport...);
- **DE DIRE** ces dépenses et recettes sont inscrites sur les budgets nécessaires à cette manifestation au budget 2019 et suivants à l'article 6232 ;
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Mme BRACCO informe que la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de COVID19 amène les membres du CCAS à prendre une décision.

Dans ces conditions, pour protéger nos aînés et par mesure de précaution, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé, à l'unanimité, d'annuler le repas prévu initialement dès l'ouverture de la salle polyvalente courant Décembre.

C'est avec grand regret que nous prenons, nous élus, cette décision, se faisant une joie de passer un moment convivial avec nos aînés.

Préférant prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des plus fragiles, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine si la situation sanitaire le permet. Nous espérons que l'année 2021 sera plus favorable à l'organisation de cet événement.

■ **COLIS des ANCIENS :**

M. DUMALIN présente un power-point la consultation qu'il a réalisée auprès de nombreux fournisseurs. Il précise qu'il a privilégié les produits du terroir. Cette consultation a pour objet la fourniture de colis cadeaux gourmands pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de GAS, destinés aux personnes de 70 ans et +.

Cette année il est décidé, à l'unanimité d'offrir un colis à l'ensemble des aînés et privilégier des produits du terroir, fournisseur Microbrasserie de Chandres.

Trois formules ont été retenues : colis SOLO, colis DUO et un présent pour les personnes placées en EPADH. La distribution se fera le 19 Décembre 2020. Il est proposé l'achat d'un sac.

Mme le maire propose de continuer la visite et la distribution tout en respectant les gestes barrières. Elle précise que les élus ne rentreront pas chez nos aînés. Ce petit moment de convivialité doit être gardé cette année malgré la pandémie.

Concernant les visités en EPADH, la date n'est pas fixée.

Bilan :

2019 : 120 anciens

41 colis + 5 maisons retraite : 46

Colis pour un réf COLM014	Colis pour deux réf COLM024	Pochette bien-être
26	15	5
17.80 €	25.90 €	10.50 €

Repas

	Nombre	Transport	49.90 €
Anciens	74	Néant	3692.60 €
❖ Accompagnants	7		

2 personnes qui ne souhaitent pas recevoir de colis

2020 : 114 (6 décès /1 déménagement + 1 nouveau)

2 maisons de retraite

2 personnes qui ne souhaitent pas recevoir de colis

■ ACTIVITÉ ET ANIMATION DÉCORATION DU SAPIN DE NOËL COMMUNAL

Mme TEXEIRA présente le flyer réalisé pour la décoration du sapin de Noël. La période de Noël autour d'un monument éphémère qu'est le sapin de Noël qui sera érigé dans la cour de la mairie. Ce beau sapin sera mis en avant par des décorations et des animations. Il est proposé que tous les Gassiennes et Gassiens 0 à 102 ans apportent d'anciennes guirlandes, boules et confectionnent des décorations, résistantes aux intempéries. Les membres du CCAS proposeront aux écoles et la garderie périscolaire pour la fabrication d'objets décoratifs.

Pour réchauffer tout le monde, il sera proposé du chocolat et vin chaud accompagnés de gâteaux.

La date retenue samedi 5 décembre 2020 après-midi.

Prévoir une livraison du sapin par l'entreprise DUCOUROUBLE le 1^{er} Décembre 2020.

☞ Nous espérons que cette animation ne sera pas annulée par la propagation de la Covid-19.

■ SPECTACLE DES ENFANTS :

Chaque année en Janvier, période dite creuse après les fêtes, le CCAS offre aux enfants de 0 à 11 ans un spectacle. Cette année une légère hausse de participants (31 au lieu de 21 en 2019). Plus de 80 enfants sont concernés. La commune avait reçu des dons qui permettaient de choisir un spectacle de qualité. Merci encore aux généreux donateurs : sociétés de chasse, pêche, l'association des Deuch's et un Gassien qui désire rester anonyme.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'annuler cet évènement.

Mme BRUNET propose un sondage pour connaître le souhait des familles. Les réponses pourront être faites par internet ou sur papier.

Questions et informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à h ...

Les membres du conseil d'administration

Le secrétaire de séance

Mme La Présidente

.....

Anne BRACCO